

*Communiqué de CGT (SNTRS, CGT des universités), FO, Snesup-FSU, Solidaires (SUD Éducation, SUD Recherche)*

**L'Établissement Public à caractère Expérimental : qu'est-ce que c'est ?** - de nouveaux statuts pour l'Université de Montpellier en "rupture" avec les statuts des universités [1],

- à adopter avant juin 2021 pour une création en janvier 2022.

**Pour quoi faire ?** - répondre aux injonctions de l'Isite MUSE,  
... **mais aussi !!** - déroger au code de l'Éducation [2], - déroger aux principes de collégialité et de démocratie universitaire,  
libéraliser les droits d'inscriptions pour tous les étudiant·es (pas seulement les étranger·es),

- faire de l'université une entreprise financièrement rentable,

- créer encore de nouvelles surcouches administratives ...

Pour s'informer sur ce projet mené à grande vitesse dans les conseils et en débattre ensemble, nos organisations syndicales vous invitent

le  
**jeudi 8 avril à 12h30**

en présentiel sur le  
**campus Triolet en amphi 36.02**

et par visioconférence :

**lien Zoom**

<https://umontpellier-fr.zoom.us/j/85493499770>

Liens :

[1] Ordonnance EPEX :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037800979/>

[2] Code de l'éducation :

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006120383/#LEGISCTA000006120383](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006120383/#LEGISCTA000006120383)